



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 23 00032** du **22 SEP. 2023**

Un permis de construire a été délivré à

SNCF VOYAGAURES

Domicilié (e) 9 RUE JEAN JACQUES RAMEAU
93210 SAINT DENIS

En vue de la réalisation : construction du Technicentre de Maintenance de Villeneuve-St-Georges. Réalisation des travaux de reconfiguration de de modernisation du site Villeneuve-Prairie du TMV dans le cadre du projet "Villeneuve demain" dédié à l'entretien et la maintenance des rames Transilien des lignes D et R. Construction d'un archipel de 10 bâtiments sur 4 communes

Sur un terrain sis 14 RUE DU VIEUX CHEMIN DE PARIS
Cadastré AT51, AT49, AT56

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **22 SEP. 2023**

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné,

Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,

certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 23 00032** du **22 SEP. 2023** a été affichée en Mairie

du

au

conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,